

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

Etaient présents : 23

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Evelyne PAILLET, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Christian PROTET, Joëlle GUERIN, Thierry CLAIRET, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Béatrice ROUX (arrivée au point n°2), Franck D'ELIA, Mélanie COUSIN, David COLLUS, Nelly GOBY (arrivée au point n°2), Philippe ARDOUIN, Frédéric TISSOT

Etaient absents ou excusés : 6

Mesdames, Messieurs, Frédéric GOULIER (pouvoir à Jean-François DODET), Monique MATHIEU, Pierre DESSERTENNE, Dominique MARECHAL (pouvoir à Rémi DELATTE), Emilie BONIN, Daniel CORNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur David COLLUS a été élu secrétaire.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 février 2012

M. ARDOUIN, Président du Groupe St Apo avec la Gauche, demande les rectifications suivantes :

Vote des budgets (point n°3)

page 2 ; suppression de la phrase "Il fait étattaxe professionnelle"

remplacement par : Il indique qu'il a déjà formulé ses observations et critiques concernant le budget 2012 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, lesquelles conservent toute leur valeur. Il estime que ce budget est avant tout un budget de gestion et qu'il manque d'ambition.

En réponse à la présentation du Maire, il s'interroge pour les années à venir sur le maintien au niveau actuel de la dotation versée par le Grand Dijon en raison notamment de la suppression de la taxe professionnelle.

Suite sans changement, sauf peut être à remplacer le 2ème par ailleurs par enfin (il remarque une hausse ...)

Avis sur le PDU (point n°10)

page 5, 2ème paragraphe

Remplacement de mentalités par comportements

Ajout (après comportements) : Il exprime un avis favorable concernant ce PDU et des réticences quant aux 2 dernières réserves présentées par la municipalité qui sont contradictoires avec les évolutions souhaitées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces modifications.

- AFFAIRES GENERALES

2°) Tirage au sort de la liste annuelle des jurés d'assises

Conformément au Code de Procédure Pénale concernant l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte-d'Or, **le conseil municipal PROCEDE** au tirage au sort de 18 personnes à partir de la liste électorale de la commune.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE

3°) Fixation des taux de fiscalité pour 2012

Mme LIEVREMONT propose de maintenir les taux de fiscalité pour 2012, soit :

Taxe d'habitation	8,32 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,27 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,75 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (23 POUR, 2 ABSTENTIONS Philippe ARDOUIN, Nelly GOBY) de reconduire pour 2012 les taux de fiscalités fixés en 2011.

4°) Demande de subvention présentée par la FNACA pour 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS) d'attribuer au comité FNACA de Saint-Apollinaire une subvention de 400 €.

5°) Demande de subvention présentée par la fondation Maréchal de Lattre pour 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS) d'attribuer à la fondation Maréchal de Lattre une subvention de 100 €.

6°) Demande de subvention présentée par l'association St-Apo Environnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS) d'attribuer à l'association St-Apo Environnement une subvention de 400 €.

7°) Convention avec l'association SPA des Cailloux et le R.A.P.A.P.E.L

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer avec l'association SPA des Cailloux, une convention pour l'accueil, la capture, le ramassage et le transport des animaux à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable du 1^{er} au 31 décembre 2013, après que le refuge de Jouvence ait dénoncé la convention signée en décembre 2010. En parallèle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention avec le rassemblement des associations de protection animale ne pratiquant pas l'euthanasie libératoire (R.A.P.A.P.E.L) pour la stérilisation et l'identification de certains groupes de chats errants.

8°) Actualisation du plan de financement de l'A.L.S.H

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, SOLLICITE à l'unanimité une subvention auprès du Conseil Général d'un montant de 300 000 €, après avoir actualisé le plan de financement relatif à la construction et à l'équipement de l'A.L.S.H, dont l'estimation s'élève désormais à 1 825 000 € TTC.

- COMMUNICATION ET COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE

1-VENTE OU RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS CIMETIERE

PERIODE du 05/02/ 2012 au 21/03/2012

- Vente d'une concession n° 1080, située carré 5/Tombe 15 à M. Pierre PERRONE - durée : 50 ans – coût : 389 €
- Renouvellement d'une concession n° 391, situé carré 6/Tombe 54 à Mme Eveline BOLARD – durée : 30 ans coût : 277 €
- Renouvellement d'une concession n° 387, situé carré 6/Tombe 51 à M. Thierry PEGEOT - durée : 15 ans coût : 121€

2- SIGNATURE DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- Contrôle installations électriques des bâtiments communaux pour l'année 2012, reconductible 3 fois avec la Société APAVE, 4 Rue Louis de Broglie - 21070 DIJON pour 2 170 € ht par an
- Contrôle équipements sportifs et aires de jeux pour l'année 2012, reconductible 3 fois, avec la Société SYSTEME PLUS, 17 Rue des Ferrettes - 21410 MALAIN pour 1 606 € ht par an
- Assurance dommage ouvrage pour la construction de l'accueil de loisirs avec SECURITIES et FINANCIAL SOLUTIONS 2 bis, avenue Marbotte – 21000 DIJON pour 14 702.18 €
- Acquisition logiciel gestion et suivi de courrier avec la société REX ROTARY 8 A, rue Jeanne Barret – 21000 DIJON pour une durée de 63 mois, moyennant la somme de 10 395 € ht (165 € par mois)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 00